

REPUBLIQUE FRANCAISE

20005473200074

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MUNICIPALE VILLEDIEU PERCY

**SERVICE PUBLIC LOCAL
VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY**

M49

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : BUDGET ASSAINISSEMENT

ANNEE 2016

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	366 532,00	366 532,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		366 532,00	366 532,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	199 537,00	324 454,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	76 693,00	8 571,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 56 795,00	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		333 025,00	333 025,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		699 557,00	699 557,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	89 220,00	0,00	91 020,00		91 020,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	67 007,00	0,00	74 621,00		74 621,00
014	Atténuations de produits		0,00	30 000,00		30 000,00
65	Autres charges de gestion courante	8 000,00	0,00	8 000,00		8 000,00
Total des dépenses de gestion des services		164 227,00	0,00	203 641,00		203 641,00
66	Charges financières	19 829,00	0,00	20 956,00		20 956,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	0,00	13 000,00		13 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	8 000,00		10 000,00		10 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		196 056,00	0,00	247 597,00		247 597,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	27 732,00		8 163,00		8 163,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	121 447,00		110 772,00		110 772,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		149 179,00		118 935,00		118 935,00
TOTAL		345 235,00	0,00	366 532,00		366 532,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

366 532,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de servic	320 455,00	0,00	339 375,00		339 375,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	300,00		300,00
Total des recettes de gestion des services		320 455,00	0,00	339 675,00		339 675,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	101,00	0,00	1 000,00		1 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		320 556,00	0,00	340 675,00		340 675,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	25 857,00		25 857,00		25 857,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		25 857,00		25 857,00		25 857,00
TOTAL		346 413,00	0,00	366 532,00		366 532,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

366 532,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	93 078,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	4 390,00	10 000,00		14 390,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	117 389,00	72 303,00	66 690,00		138 993,00
Total des dépenses d'équipement		122 389,00	76 693,00	76 690,00		153 383,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	3 650,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	103 141,00	0,00	95 000,00		95 000,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
Total des dépenses financières		106 791,00	0,00	95 000,00		95 000,00
4581	Total des op. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		229 180,00	76 693,00	171 690,00		248 383,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	25 857,00		25 857,00		25 857,00
041	Opérations patrimoniales (4)			1 990,00		1 990,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		25 857,00		27 847,00		27 847,00
TOTAL		255 037,00	76 693,00	199 537,00		276 230,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	56 795,00
---	-----------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	333 025,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement	30 961,00	8 571,00	50 400,00		58 971,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	64 823,00	0,00	90 275,00		90 275,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		95 784,00	8 571,00	140 675,00		149 246,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)		0,00	62 854,00		62 854,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	62 854,00		62 854,00
4582	Total des op. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		95 784,00	8 571,00	203 529,00		212 100,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	27 732,00		8 163,00		8 163,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	121 447,00		110 772,00		110 772,00
041	Opérations patrimoniales (4)			1 990,00		1 990,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		149 179,00		120 925,00		120 925,00
TOTAL		244 963,00	8 571,00	324 454,00		333 025,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	333 025,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	93 078,00
---	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)	89 220,00	91 020,00	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,..)	25 000,00	25 000,00	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	6 000,00	6 000,00	
6064	Fournitures administratives	200,00	200,00	
6066	Carburants	2 000,00	2 000,00	
6068	Autres matières et fournitures	6 000,00	6 000,00	
613	Locations, droits de passage et servitudes diverses	100,00	100,00	
61521	Entretien et réparations bâtiments publics		14 500,00	
61523	Entretien et réparations réseaux		15 000,00	
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	30 000,00	0,00	
6155	Entretien et réparations biens mobiliers		1 700,00	
6156	Maintenance		1 300,00	
616	Primes d'assurances	1 200,00	1 200,00	
617	Etudes et recherches	3 000,00	3 000,00	
618	Divers	13 120,00	12 920,00	
625	Déplacements, missions et réceptions	600,00	100,00	
626	Frais postaux et frais de télécommunications	2 000,00	2 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	67 007,00	74 621,00	
621	Personnel extérieur au service	33 062,00	39 325,00	
633	Impôts, taxes, ... sur rémunérations (autres organismes)	368,00	436,00	
6410	Rémunérations du personnel	23 608,00	24 129,00	
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	9 604,00	9 761,00	
647	Autres charges sociales	365,00	970,00	
014	Atténuations de produits (7)		30 000,00	
706129	Reversement redevance pour modernisation des réseaux d		30 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	8 000,00	8 000,00	
6541	Créances admises en non-valeur	4 000,00	4 000,00	
6542	Créances éteintes	4 000,00	4 000,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		164 227,00	203 641,00	
66	Charges financières (b)(8)	19 829,00	20 956,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 199,00	17 116,00	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8)	-370,00	3 840,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	4 000,00	13 000,00	
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 000,00	
672	Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement		0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 000,00	12 000,00	
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)	8 000,00	10 000,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		196 056,00	247 597,00	
023	Virement à la section d'investissement	27 732,00	8 163,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)	121 447,00	110 772,00	
6811	Dotations aux amortissements immos corporelles et incorp	121 447,00	110 772,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		149 179,00	118 935,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitati		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		149 179,00	118 935,00	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		345 235,00	366 532,00	

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

	+
RESTES A REALISER 2015 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	366 532,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	1 750,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	2 090,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-340,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, mar	320 455,00	339 375,00	
70611	Redevance d'assainissement collectif	300 000,00	325 000,00	
7068	Autres prestations de services	10 000,00	10 000,00	
708	Produits des activités annexes	10 455,00	4 375,00	
74	Subventions d'exploitation		0,00	
75	Autres produits de gestion courante		300,00	
758	Produits divers de gestion courante		300,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		320 455,00	339 675,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	101,00	1 000,00	
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	101,00	1 000,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		320 556,00	340 675,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)	25 857,00	25 857,00	
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exerci	25 857,00	25 857,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitat		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		25 857,00	25 857,00	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		346 413,00	366 532,00	

+

RESTES A REALISER 2015 (10)	0,00
------------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	366 532,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	5 000,00	10 000,00	
2158	Autres	5 000,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles		10 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	117 389,00	66 690,00	
2313	Constructions		0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	117 389,00	64 700,00	
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corp		1 990,00	
Total des dépenses d'équipement		122 389,00	76 690,00	
13	Subventions d'investissement	3 650,00	0,00	
131	Subventions d'équipement	3 650,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	103 141,00	95 000,00	
1641	Emprunts en euros	74 951,00	74 300,00	
1681	Autres emprunts	28 190,00	20 700,00	
Total des dépenses financières		106 791,00	95 000,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		229 180,00	171 690,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	25 857,00	25 857,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur	25 857,00	25 857,00	
1391	Subventions d'équipement	25 857,00	25 857,00	
041	Opérations patrimoniales (9)		1 990,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques		1 990,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		25 857,00	27 847,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		255 037,00	199 537,00	

+

RESTES A REALISER 2015 (10)	76 693,00
-----------------------------	-----------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	56 795,00
--	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	333 025,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état IIB3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	30 961,00	50 400,00	
131	Subventions d'équipement	30 961,00	50 400,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	64 823,00	90 275,00	
1641	Emprunts en euros	64 823,00	90 275,00	
20	Immobilisations incorporelles		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement		95 784,00	140 675,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		62 854,00	
1064	Réserves réglementées		0,00	
1068	Autres réserves		62 854,00	
Total des recettes financières			62 854,00	
TOTAL RECETTES REELLES		95 784,00	203 529,00	
021	Virement de la section d'exploitation	27 732,00	8 163,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	121 447,00	110 772,00	
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	59 338,00	0,00	
2813	Constructions	24 321,00	24 321,00	
28156	Matériel spécifique d'exploitation	1 377,00	1 377,00	
28158	Autres	36 062,00	84 306,00	
2818	Autres immobilisations corporelles	349,00	768,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		149 179,00	118 935,00	
041	Opérations patrimoniales (8)		1 990,00	
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corp.		1 990,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		149 179,00	120 925,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		244 963,00	324 454,00	

		+
RESTES A REALISER 2015 (9)		8 571,00
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)		0,00
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		333 025,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).